



Alerte infos

**Information concernant l'ouverture du
service Avance immédiate**

Courrier reçu 28 Avril 2022



Bonjour,

Afin de garantir aux organismes de services à la personne et à leurs clients un service de qualité, nos équipes effectuent des aménagements techniques complémentaires. Le service Avance immédiate sera donc ouvert aux clients d'organismes de services à la personne le 14 juin.

Dans l'attente, les organismes de services à la personne peuvent demander leur habilitation à l'API. Les éditeurs de logiciel peuvent, quant à eux, poursuivre leurs tests.

Les organismes qui ont achevé le parcours d'habilitation recevront une confirmation ainsi que leurs codes d'accès à partir du 4 mai.

Bien conscientes des attentes liées à l'ouverture de ce nouveau service, les équipes de l'Urssaf sont pleinement mobilisées pour proposer à l'ensemble des usagers un service de qualité.

Cordialement,

L'équipe Urssaf Avance immédiate